

CONSEIL MUNICIPAL D'ÉCHILLAIS

05 octobre 2022 à 20H00

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-deux, le 5 octobre à vingt heures trente minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil municipal de la Commune d'Échillais, sous la présidence de M. Claude MAUGAN, Maire, dûment convoqués le 29 septembre deux mille vingt-deux.

Présents : MAUGAN Claude, ROUSSELLE Jean-Noël, PRUGNIERES Anne-Cécile, COUDERT Éric, PROUST Sylvie, DAUTRICOURT Arnaud, GAILLOT Michel, CUVILLIER Armelle, CLAUSE Patrick, URBANI Sébastien, HEURTEBISE Serge, BERBUDEAU Éric, SEUGNET Leïla, GUEVEL Stéphanie, MORIN Delphine, LE GOFF Magalie, ROUSSEAU Etienne, GIRARD Jean-Pierre, TREVIEN Sonia, VEILLON Dominique, MANCA Isabelle, ROBIN Séverine

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : DEMESSENCE Michèle (GAILLOT Michel), BICHON Angélique (COUDERT Éric), PAYET Patrice (SEUGNET Leïla), MOREAU Karine (BERBUDEAU Éric), VIOLLEAU Sébastien (TREVIEN Sonia)

SOMMAIRE

- Approbation du procès-verbal du 15 septembre 2022
- Demande de subvention auprès du Département de la Charente-Maritime au titre des Amendes de Police 2022 pour le réaménagement sécurisé de la Route de Monthérault
- Demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan au titre du concours 2022 pour le réaménagement sécurisé de la Route de Monthérault
- Informations et questions diverses

Conformément à l'article 9 du règlement intérieur de l'Assemblée, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de désigner Monsieur Michel GAILLOT comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 SEPTEMBRE 2022

Monsieur le Maire fait état du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 15 septembre 2022.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de valider le procès-verbal du conseil municipal du 15 septembre 2022.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2022

Monsieur Éric COUDERT, adjoint au Maire expose :

Du fait de la non-exécution des travaux de réfection du Chemin de la Garenne en 2022, il est proposé de réaliser un aménagement sécurisé de la route de Monthérault avec création de voies cyclables. Le devis proposé par le syndicat de voirie en date du 3 octobre 2022 s'élève à 10 292,84 euros HT.

Ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention au titre des amendes de Police pour l'année 2022.

Plan de financement :

Dépenses : 10 292,84 € HT

Recettes :

Amendes de Police (30%) 3 087,85 € HT

Fonds de concours CARO (50%) 5 146,42 € HT

AUTO-FINANCEMENT (20%) 2 058,57 € HT

Monsieur le Maire indique que le devis présenté par le Syndicat Départemental de la Voirie, s'élève à :

- Montant HT : 10 292,84 €
- Montant TTC : 12 351,41 €

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Postes de dépenses/recettes	Montants HT
PROJET	10 292,84 €
Total des dépenses HT	10 292,84 €
Subvention Amendes de Police	3 087,85 €
Subvention Fonds de Concours	5 146,42 €
Total des recettes	8 234,27 €
Reste à charge de la Commune	2 058,57€

Monsieur le Maire précise que cette demande devait être déposée avant vendredi 7 novembre ce qui explique la tenue de ce conseil.

Le fait de créer ces voies cyclables de chaque côté de la route va permettre de réduire un peu plus la vitesse. Dans le projet initial, il était prévu de faire des écluses. Le Syndicat de la voirie a indiqué qu'avant de réaliser des rétrécissements au niveau des passages piétons, il valait mieux installer des aménagements provisoires par balises en plastiques, afin de trouver les endroits les plus opportuns. La création d'une chicane en bordure collée avec la signalisation verticale a un coût de 4 500 € HT pièce et qu'il en faudrait trois. Une autre hypothèse était d'installer des coussins berlinois comme celui qui avait été mis en place avant le rond-point du Paradis, et ceci pour un coût de 1 600 € HT pièce. Ceux qui étaient en place ont été récupérés par le Département qui en était propriétaire.

L'aménagement appelé « chaussidou » permet d'avancer dans notre politique communale « vélo ».

Le Syndicat de la voirie avait également proposé une réfection d'un chemin pour un montant de 90 000 € HT, mais ces travaux seraient payés quasiment intégralement par la Commune car peu de subventions seraient sollicitables. Ce chemin est tout de même empruntable en l'état.

Monsieur Arnaud DAUTRICOURT demande si le pochoir vélo sera apposé sur la voie et si la bande blanche sera suffisamment réfléchissante. Il regrette que le Département n'ait pas proposé cet aménagement lors de la réfection de la voirie, ce dernier ayant un projet de schéma directeur « vélo ».

Il lui est répondu que les lignes seront en résine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Adopte l'opération pour les travaux d'aménagement sécurisé de la route de Monthé-rault en créant des voies cyclables.**
- **Approuve le plan de financement prévisionnel.**
- **S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.**
- **Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département de la Charente-Maritime au titre des amendes de Police 2022 et signer tout document y afférent.**

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CARO AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS 2022

Monsieur Éric COUDERT, Adjoint au Maire expose :

Vu la délibération n° 2022-068 du Conseil Communautaire du 19 mai 2022 relative à l'attribution d'un fonds de concours aux communes membres, conformément à l'article L.5216-5VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que les conditions d'attribution des fonds de concours 2022 de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan prévoient un plafonnement pour l'attribution d'un fonds de concours pour la Commune d'Echillais à hauteur de 14 882 € pour une dépense minimum net de

29 764 € ;

Le versement des fonds de concours est soumis aux accords concordants du Conseil Communautaire et du Conseil Municipal concerné, exprimés à la majorité simple.

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que la Commune d'Echillais souhaite réaliser des travaux d'aménagement sécurisé de la route de Monthéroult en créant des voies cyclables.

Considérant le plan de financement de ces travaux correspondent à l'assiette des dépenses qui peuvent être prises en compte pour le fonds de concours :

Postes de dépenses/recettes	Montants HT
PROJET	10 292.84 €
Total des dépenses HT	10 292.84 €
Subvention Amendes de Police	3 087,85 €
Subvention Fonds de Concours	5 146,42 €
Total des recettes	8 234,27 €
Reste à charge de la Commune	2 058,57€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus présenté.**
- **S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.**
- **Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 5 146.42 € au titre du fonds de concours aux communes membres de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan et à signer tout document y afférant.**

Informations diverses

Au niveau de l'extinction anticipé de l'éclairage public, Monsieur le Maire rappelle qu'il y a 34 horloges sur la commune qui règlent les candélabres. Suite à la remarque de Madame Stéphanie GUEVEL concernant l'extinction au niveau de la place Uettingen et que les utilisateurs du foyer se retrouveraient dans le noir à la sortie, il a été proposé en municipalité d'installer un projecteur sur le bâtiment commandé de l'intérieur. Un grand nombre de communes alentours vont également

éteindre leur éclairage public à 22h. La demande de modification des horaires a été faite auprès du SDEER qui facturera son intervention 485 €. Elle commencera le 07 novembre prochain.

Dans ce contexte énergétique, Monsieur le Maire a préparé un courrier à l'attention des associations pour leur demander la plus grande vigilance au niveau de l'utilisation des locaux (chauffage et électricité). Le chauffage du gymnase a été allumé la semaine dernière, une réflexion sur le déclenchement du chauffage dans le gymnase doit être engagée.

CLEVER SMS a été arrêté, le nombre d'abonnés étant insuffisant. Cependant, pour conserver un système d'alerte, la Commune a souscrit un abonnement à PANNEAU POCKET pour un montant de 300 € par an (contre 1600 € pour CLEVER SMS). Une explication sera donnée à l'attention des administrés dans le prochain Echillais Info.

Monsieur le Maire interroge le Conseil sur les illuminations de Noël. Il indique qu'il y a trois possibilités : conservation des illuminations comme les années passées, aucune illumination ou position médiane avec des illuminations sur la mairie et le foyer en sachant que leur extinction sera calée sur celle de l'éclairage public et qu'elles sont en Led.

Après un vote à main levée :

comme les années précédentes : 9 voix

aucune illumination : 7 voix

mairie et foyer : 11 voix

Seuls seront donc illuminés la mairie et le foyer cette année.

Madame Magalie LE GOFF demande si le bilan concernant l'ouverture du Pont Transbordeur et les horaires élargies de juin a été traité à la CARO.

Madame Armelle CUVILLIERS indique qu'en commission, un compte-rendu non officiel car non validé par le Vice-président de la commission a été présenté. Elle le transmettra quand elle le recevra. Madame Anne-Cécile PRUGNIERES explique que les chiffres sont médiocres mais qu'on ne parle pas ici de rentabilité. Qu'en outre, la moyenne a été faite sur 7 jours et non pas sur 5.

Madame Armelle CUVILLIERS précise que pour la CARO pendant le créneau entre 7h30 et 9h30, il n'y a pas assez de fréquentations pour justifier de l'ouverture.

Monsieur Arnaud DAUTRICOURT explique qu'il va demander auprès de la commission « mobilité » le coût de fonctionnement de l'ouverture du Transbordeur de 7h30 à 9h30.

Madame Armelle CUVILLIERS indique que si on augmente l'ouverture horaire des passages de 2 h par jour, 3 naceliers ne suffiront pas.

Madame Magalie LE GOFF s'interroge sur les chiffres car il y avait une fréquentation importante à 7h30. Elle souhaite que le conseil municipal se mette d'accord sur la position d'Echillais quand il y a des votes en commission « CARO » pour la reconduction de l'ouverture élargie du Pont.

Monsieur Etienne ROUSSEAU demande qu'elle a été la position d'Echillais lors de cette commission.

Madame Armelle CUVILLIERS demande aux élus de relire l'Echillaisien de l'année dernière où il est précisé que la commune avait obtenu de la commission après un débat acharné et l'aide de Monsieur Lionel PACAUD qu'il y ait un deuxième test en précisant que si les chiffres n'étaient pas bons, il n'y aurait pas de nouvelle réouverture. Sur deux heures, les chiffres sont de 4,6 passages

environ. Elle s'est donc abstenue lors du vote comme elle s'y était engagée auparavant. Sur 10 votes, 9 ont voté contre.

Madame Magalie LE GOFF et Monsieur Arnaud DAUTRICOURT s'interrogent sur les chiffres en semaine du mois d'octobre. Si l'on suit le raisonnement de la CARO, en octobre, il devrait être fermé. Monsieur Michel GAILLOT souhaite qu'une troisième expérimentation puisse être sollicitée, compte tenu d'une situation exceptionnelle non évoquée l'an passé (les travaux sur le viaduc). Il a été dit à la réunion d'information des travaux du viaduc proposée par le Département, que les automobilistes seraient fortement encouragés à passer par Tonny-Charente. N'est-il pas possible de demander, pour cette occasion-là, la gratuité de l'autoroute pendant cette période de chantier.

Monsieur le Maire répond que l'avis du Conseil avait été demandé sur ce sujet il y a trois mois et qui avait reçu un retour positif. Vendredi dernier, il était à l'assemblée générale de l'association pour la gratuité du péage de Tonny-Charente, il y avait 13 personnes dans la salle dont 3 d'Echillais et 1 de Soubise. Le problème qui peut exister avec la proposition de Monsieur Michel GAILLOT est que l'on ne s'adresse pas au Département mais à un privé (le concessionnaire de l'autoroute). Il faudrait tout de même solliciter le Département pour le demander. Un travail est également mené avec l'association « vélo pour tous » pour examiner les moyens alternatifs qui pourraient être mis en place pendant cette période difficile.

Madame Armelle CUVILLIERS indique qu'en mai prochain la remise d'une ouverture anticipée du Pont Transbordeur n'est pas exclue en fonction de l'avancée des travaux.

Monsieur Arnaud DAUTRICOURT souhaite revenir sur les problèmes de mobilité et explique que la CARO porte aujourd'hui un SCoT qui met en avant la mobilité douce et un projet de territoire également. Une cohérence doit exister entre les propos politiques des projets officiels et la réalité de terrain. D'un côté, on ne doit pas voter des intentions idylliques sans que derrière il y ait une vraie mobilité politique.

Monsieur Claude MAUGAN explique que pour le moment, on est focalisé sur le bus alors que le bus n'est qu'un moyen et que l'on parle de mobilités. Les mobilités sont un assemblage de différents moyens de transports : du bus, de la voiture, du co-voiturage, du vélo...

Monsieur Arnaud DAUTRICOURT rappelle que la communication de la CARO n'a pas été faite pour la nouvelle expérimentation d'ouverture « élargie » du Pont Transbordeur. Il pense que le touriste a une valeur économique mais que le citoyen qui est là toute l'année en a également une.

Monsieur le Maire précise qu'il a aussi une valeur fiscale.

Madame Anne-Cécile PRUGNIERES précise que les personnes qui prennent le bus dont les scolaires ne sont pas rentables non plus.

L'ordre du jour étant achevé, Monsieur le Maire clôture la séance à 21h30.

Echillais, le 19/10/2022

Le Maire,
Claude MAUGAN